

Examen du cours : Théologie propédeutique II

Pour les étudiant·e·s de la Faculté de théologie ou d'une autre Faculté de l'Université, l'examen aura lieu **le mercredi 9 juin et le jeudi 10 juin 2021** : pour l'examen, il faudra s'inscrire auprès de Madame Doris Rey-Meier (doris.rey@unifr.ch) jusqu'au 2 juin au plus tard. Cet examen est oral et il dure 15 minutes. La modalité de l'examen (en présence ou par MS Teams) sera précisée durant le mois de mai. Au début de l'examen, le professeur choisit un sujet parmi les huit sujets indiqués ci-après. L'étudiant·e doit alors, pendant environ 10 minutes, présenter le sujet qui a été choisi par le professeur. Puis, pendant environ 5 minutes, le professeur pose des questions à l'étudiant·e sur le sujet qui a été présenté.

Pour les étudiant·e·s de Philanthropos, l'examen sera en principe écrit, à Philanthropos, mais il portera sur la même matière (huit questions à préparer : liste ci-dessous ; puis l'étudiant·e tirera au sort une question pour l'examen).

1. *Sagesse* 13,1-9 : présentez ce texte biblique et expliquez-le (surtout les versets 1-5) ; montrez son importance pour saisir la manifestation universelle de Dieu et la connaissance que les hommes peuvent avoir de Dieu.
2. *Romains* 1,18-32 : présentez ce texte biblique et expliquez l'enseignement de saint Paul aux versets 19 à 25 (spécialement les versets 19-20) ; montrez son importance pour la doctrine catholique de la connaissance de Dieu par la "lumière naturelle" de la raison humaine.
3. Présentez et expliquez l'enseignement du premier concile du Vatican dans la Constitution *Dei Filius*, ch. 2 : la connaissance de Dieu par la lumière naturelle de la raison et par la révélation. Indiquez ensuite très brièvement comment le deuxième concile du Vatican, dans la Constitution *Dei Verbum*, a repris cet enseignement de Vatican I.
4. Exposez l'enseignement de la Constitution *Gaudium et Spes* de Vatican II sur l'athéisme systématique (n° 20, cf. n° 19) ; montrez en quoi consiste l'athéisme au nom de l'autonomie et de la liberté l'homme (prenez l'exemple de Feuerbach ou celui de Nietzsche) et la raison pour laquelle l'Église lui prête une attention particulière.
5. Montrez comment, dans les textes examinés durant le cours, saint Augustin présente l'accès de l'intelligence humaine à la certitude de l'existence de Dieu ; discutez brièvement la spécificité, la valeur et les éventuelles difficultés de cette approche.
6. Expliquez l'enseignement de saint Thomas d'Aquin sur la connaissance de Dieu par la lumière naturelle de la raison humaine (pour nous, l'existence de Dieu n'est pas "connue par soi" mais elle peut être *démontrée*) ; exposez ensuite l'une des cinq voies de saint Thomas (choisissez une voie seulement parmi les cinq proposées par saint Thomas pour établir l'existence de Dieu) et montrez brièvement le sens de cette voie.
7. Expliquez ce que l'on entend par "cause" en théologie, ainsi que la distinction entre "Cause première" et "cause seconde" : montrez l'importance de cette distinction pour bien saisir les rapports entre le Créateur et les créatures, entre Dieu et notre liberté.
8. Présentez les trois modes de la présence de Dieu au monde (1° présence de création, 2° présence de grâce ou d'inhabitation, 3° présence d'incarnation), en quoi ils consistent, puis montrez leur rapport et l'importance de cette doctrine.

Pour l'examen, chaque étudiant·e peut se servir de : Bible, textes des Conciles et textes distribués durant le cours (pour l'examen oral, on peut avoir ces textes devant soi).

N.B. Cette liste des sujets de l'examen est établie (en date de février 2021) sous réserve de ce qui sera effectivement traité durant le semestre ; la liste sera modifiée si l'un des sujets n'aura pas pu être traité en cours.

Déroulement et critères de l'examen semestriel oral avec le fr. Gilles Emery

I. DÉROULEMENT DE L'EXAMEN ET MATÉRIEL À DISPOSITION

L'examen est oral ; il n'y a pas de temps de préparation immédiate. L'étudiant·e entre dans le bureau (ou rejoint une session MS Teams), le professeur choisit un sujet parmi ceux qui constituent la matière de l'examen, et l'étudiant·e le présente. La durée totale d'un examen semestriel est d'environ 15 minutes. La première partie de l'examen (environ 10 minutes) est consacrée à l'exposé du sujet (le sujet est choisi par le professeur) ; durant la seconde partie (environ 5 minutes), le professeur pose des questions sur le sujet qui a été exposé.

Pour l'examen, l'étudiant·e peut avoir devant soi :

- un résumé personnel des sujets d'examen (maximum 1 page A5 = ½ page A4 par sujet) ;
- les feuilles de textes qui ont été distribuées durant le cours ;
- une Bible ; une édition des textes des conciles œcuméniques ou des textes magistériels.

II. Les critères d'évaluation

La détermination de la valeur de l'examen repose sur un ensemble de critères :

1. *Connaissance de la matière*

L'étudiant·e doit être capable de montrer sa compréhension de la question traitée (en fonction de la question : texte biblique, développement historique, éléments de synthèse) en s'appuyant sur le cours. C'est le premier critère, fondamental : la connaissance de la matière !

2. *Présentation du sujet*

L'étudiant·e doit être capable de présenter soi-même son sujet de façon structurée et claire, en respectant le temps qui lui est imparti (première partie de l'examen : environ 10 minutes).

3. *Assimilation personnelle*

L'évaluation d'un examen tient aussi compte de l'assimilation personnelle réfléchie et mûre de la question traitée. Assimilation personnelle ne signifie pas nécessairement originalité, mais capacité de formuler soi-même un jugement fondé à partir des connaissances acquises.

4. *Liens de la réflexion théologique*

L'assimilation personnelle d'une question implique la capacité de faire des liens avec les autres cours (en particulier les cours de théologie biblique et de philosophie, ainsi qu'avec les autres cours d'introduction) et avec les diverses connaissances dont on dispose.

5. *Capacité d'expression en termes adaptés à un plus large public*

L'assimilation personnelle d'une question implique la capacité d'en montrer l'actualité. Elle demande bien sûr que l'on maîtrise les concepts propres de la rationalité théologique, mais aussi que l'on soit capable, si cela se présente, d'en montrer les enjeux à un public non initié en théologie avec un langage adapté (catéchèse, prédication ...).